

jours son intime conviction que les moyens étaient insuffisants pour assurer le succès de l'affaire, mais je crois qu'en plus d'une occasion, il exprima le patriotique espoir, que ces messieurs réussiraient à obtenir le capital nécessaire, à ces conditions. Mais, ils ne purent réussir comme chacun le sait. Après avoir épuisé tous leurs efforts, ils furent obligés de revenir et de remettre la charte en vertu de laquelle ils avaient été autorisés à essayer d'obtenir des capitaux pour l'exécution de cette grande entreprise. Alors, monsieur le président, il s'ensuivit des conséquences très facheuses, le gouvernement fédéral du temps essuya une défaite analogue; et les moyens placés à sa disposition pour l'exécution de la grande entreprise qui lui avait été confiée s'étant trouvés tout à fait insuffisants, le gouvernement succomba aussi sous la pression exercée par les honorables messieurs de la gauche. C'est un sujet qui n'est pas très agréable et sur lequel je ne m'appesantirai pas plus longtemps qu'il n'est nécessaire pour en arriver à l'administration qui nous succéda sous la vaillante direction de l'honorable député de Lambton. Maintenant, j'ai dit en plus d'une occasion, que, dans mon opinion, vu que la seule autorisation donnée par le parlement pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien exigeait qu'il fût construit par une compagnie particulière aidée par une concession de terres et une subvention en argent, et vu que la résolution contenant cette déclaration, ainsi que l'honorable chef de l'opposition me l'a rappelé, contenait aussi la déclaration que cette aide n'augmenterait pas le tarif, et vu que le ministre des Finances du gouvernement avait de suite annoncé au parlement le fait qu'il allait y avoir un déficit considérable entre les dépenses et le revenu, il devint apparent que les travaux ne pourraient être poussés excepté en contravention à ces deux propositions. J'ai déjà dit et je le répète que, dans mon opinion, l'honorable chef du gouvernement d'alors aurait été justifiable de déclarer qu'il était obligé de retarder la construction du chemin de fer du Pacifique canadien. L'honorable chef actuel de l'opposition a différé d'opinion avec moi sur ce point, et comme parfois nous sommes obligés de différer d'opinion sur des questions soumises à la considération de la Chambre, je suis libre de reconnaître que, bien que mes opinions ne soient pas aussi tranchées que les siennes, quant au devoir qui incombait à l'honorable député de Lambton, comme chef du gouvernement en 1874, les opinions que ce dernier a formulées, le programme qu'il a adopté, et les déclarations qu'il a faites tant dans cette enceinte, qu'au dehors, quant à son attitude relativement à la construction du chemin de fer du Pacifique canadien étaient éminemment patriotiques, au grand honneur de l'honorable monsieur. Car, monsieur le